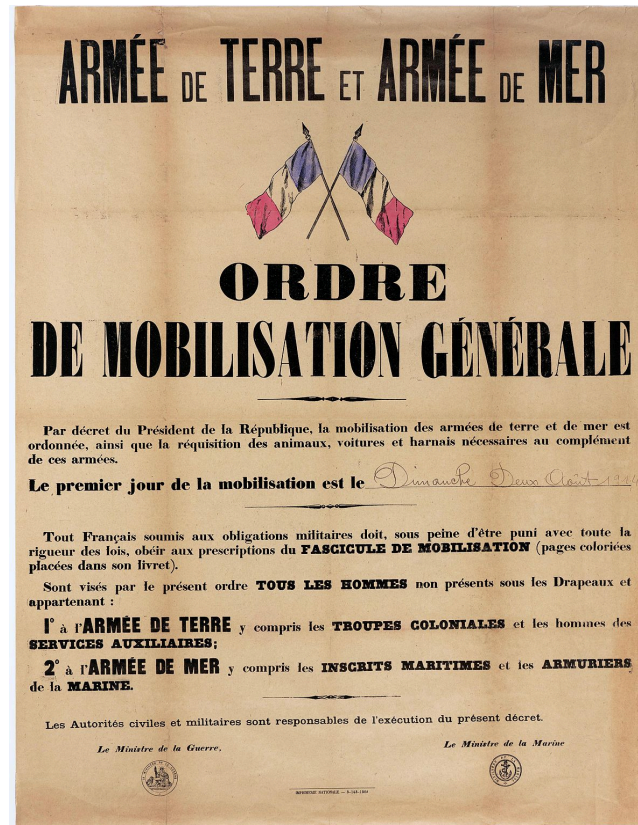


Documents France 1919-1945

Affiche « Ordre de mobilisation générale » datée du 2 août 1914, conservée aux Archives nationales..
4 millions de français sont mobilisés en août 1914 ; au total, durant toute la guerre, environ 8 500 000 soldats furent mobilisés



Départ du 66e Régiment d'infanterie le 5 août 1914



Lettres des Poilus

Les Poilus ont beaucoup écrit du fin fond de leurs tranchées, comme un exutoire à leur quotidien. Ils essayaient d'exprimer l'horreur absolue qui les entourait, jour et nuit, cette boucherie à laquelle ils devaient participer, sous peine d'être fusillés.

1

Je ne sais pas si je pourrais dormir dans un lit à présent, on est habitué à coucher par terre ou sur la paille

quand on peut en trouver. Il y a bien deux mois que je ne me suis pas déshabillé, et j'ai enlevé mes souliers cette nuit pour dormir ; il y avait au moins quinze jours que je ne les avais pas quittés.

Je vais te donner quelques détails comment nous avons passé la nuit dans la tranchée. Celle que nous avons occupée a une longueur de cent mètres à peu près, construite à la lisière d'un petit bois (...) ; elle est profonde d'un mètre, la terre rejetée en avant, ce qui fait que l'on peut passer debout sans être vu. La largeur est généralement de quinze centimètres et l'on fait de place en place des endroits un peu plus larges de façon à pouvoir se croiser quand on se rencontre. Dans le fond de la tranchée et sous le terrain, on creuse de petites caves où un homme peut tenir couché, c'est pour se garantir des éclats d'obus.

Adolphe Wegel. 1915

2

Chers parents (...)

Le 9, à 10 heures du matin on faisait une attaque terrible dans la plaine de Woëvre. Nous y laissons trois

quarts de la compagnie, il nous est impossible de nous replier sur nos lignes ; nous restons dans l'eau trente six heures sans pouvoir lever la tête ; dans la nuit du 10 , nous reculons à 1 km de Dieppe ; nous passons la dernière nuit de guerre le matin au petit jour puisque le reste de nous autres est évacué ; on ne peut plus se tenir sur nos jambes ; j'ai le pied gauche noir comme du charbon et tout le corps tout violet ; il est grand temps qu'il vienne une décision, où tout le monde reste dans les marais, les brancardiers ne pouvant plus marcher car le Boche tire toujours ; la plaine est plate comme un billard.

A 9 heures du matin, le 11 , on vient nous avertir que tout est signé et que cela finit à 11 heures, deux heures qui parurent durer des jours entiers.

Enfin, 11 heures arrivent ; d'un seul coup, tout s'arrête, c'est incroyable.

Nous attendons 2 heures ; tout est bien fini ; alors la triste corvée commence, d'aller chercher les camarades qui y sont restés.

Eugène, 13 novembre 1918

Les 5 gueules cassées présentent lors du traité de Versailles, 1919.



Monument aux morts 1914-1918 – Les Epesses



Appel de l'Union fédérale des Mutilés du Loiret, 1922

« C'est l'Allemagne qui portera devant l'Histoire la responsabilité du sang versé et des ruines accumulées. C'est l'Allemagne impérialiste, pangermaniste et militariste qui a voulu cette guerre, qui l'a déclarée et qui l'a poursuivie par les moyens les plus criminels.

La France républicaine et pacifique s'est battue pour la justice, pour la liberté, pour le droit. Les Hommes de la Guerre se sont battus contre l'impérialisme, contre le militarisme: ILS ONT FAIT LA GUERRE À LA GUERRE, (...)

Citoyens! Ils veulent qu'à l'anarchie entre les peuples soit substitué le régime du droit entre les nations(...)

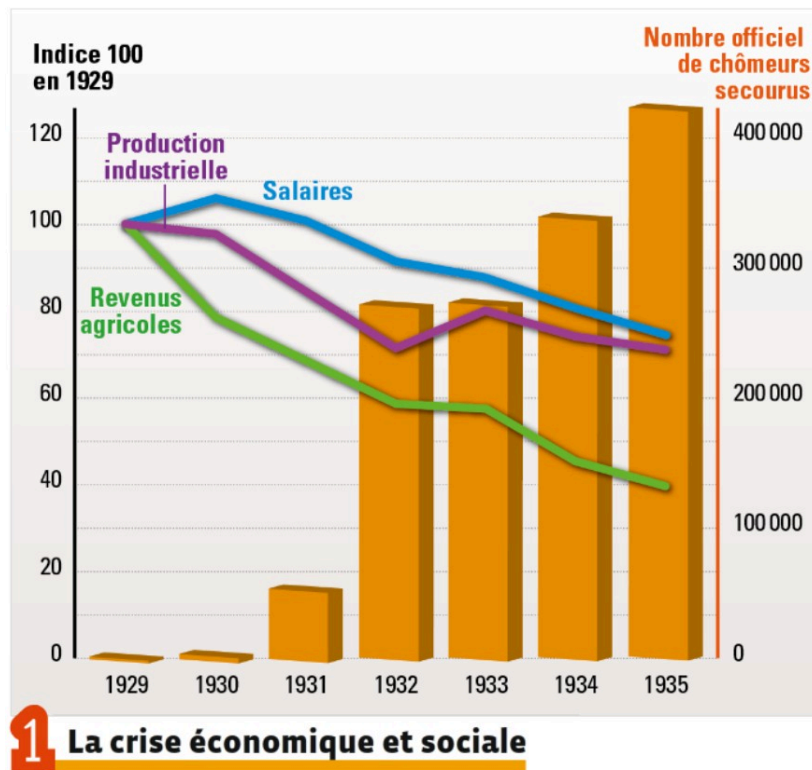
Le 11 novembre, jour de la victoire, jour de nos souvenirs, jour de nos deuils, jour de nos espoirs, avec nous, sachez vouloir d'un seul cœur:

Liberté, Justice, Paix entre les citoyens!

Justice pour la France! Paix dans le monde! »

Maurice-Louis Branger, Bassin des Tuileries. Paris, vers 1925

La crise économique et sociale 1929-35, Manuel d'Histoire, 2013



Au matin du 6 février 1934, le journal appelle les ligues d'extrême droite à une manifestation contre un gouvernement dirigé par Daladier, ébranlé par la crise économique et l'affaire Stavisky. Le lendemain, le journal dénonce la répression qui a fait plusieurs morts parmi les rangs des membres de l'Action française.

L'Action française est un journal d'extrême droite dirigée par Charles Maurras et une école de pensée et un mouvement politique nationaliste et royaliste d'extrême droite



Émeutes sur la place de la Concorde lors de la crise du 6 février 1934.

Auteur inconnu — L'Ouest-Éclair, journal républicain du matin, 9 février 1934.

Légende : "Mercredi [7 février] encore, des rencontres ont eu lieu dans l'après-midi entre gardes mobiles et manifestants. Voici une photo prise au moment où les cavaliers refoulaient les protestataires. On remarquera que ceux-ci ripostent en lançant des projectiles divers".



De gauche à droite Léon Blum, Maurice Thorez secrétaire du PCF, Roger Salengro, ministre de l'intérieur



Léon Blum fait le bilan du Front populaire. Intervention de Léon Blum le 12 juillet 1937 devant le 34e congrès national de la SFIO.

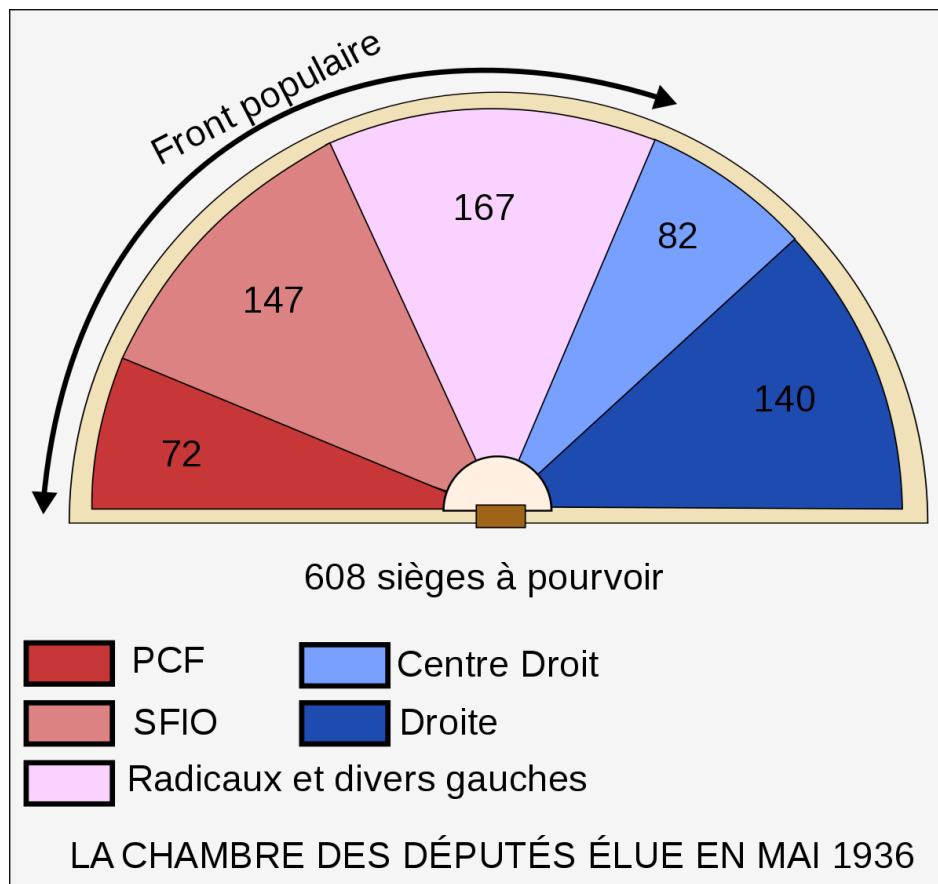
Ce que nous avons fait est quelque chose de plus qu'une addition, qu'une accumulation de réformes dont pourtant certaines comptent parmi les plus importantes qui aient jamais été entreprises dans ce pays. Ce n'est pas seulement l'addition des mesures, des réformes qui nous place aujourd'hui dans le monde entier à la tête de progrès démocratique et social, c'est quelque chose de plus encore! On sent en France et on sent hors de France, que nous avons apporté dans ce pays une modification profonde de la vie nationale, que c'est une nouvelle période de la vie nationale qui est ouverte avec le gouvernement de Rassemblement populaire. On sent qu'un changement a été apporté dans la condition humaine, condition ouvrière ou paysanne, condition matérielle ou condition morale. On sent qu'il y a eu une transformation des rapports sociaux, on sent qu'il y a eu une transformation de l'existence même pour les masses de ce pays. On sent que la vie a pris une autre allure, on sent que la vie a pris un autre sens.

Affiche du centre de propagande des républicains nationaux (droite parlementaire), vers 1936.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La chambre des députés et le front populaire en mai 1936, par historicaire, Wikipédia, 2006



Les protestations des petits patrons contre les congés payés.

« Les lois sociales, très justes, avaient donné une satisfaction légitime à la classe ouvrière...La question se posait alors pour nous – elle se pose encore- de savoir comment le petit patronat pourrait supporter le poids de ces charges nouvelles, lui, dont souvent, aujourd’hui, la situation se trouve plus aléatoire et moins rémunératrice que celle de son personnel.

Il n’est pas rare, en effet, de voir actuellement des petits patrons se priver de vacances pour en donner à leur personnel, travailler 10 heures par jour pour appliquer à leurs employés la semaine de 40 heures et se priver même des achats les plus indispensables pour pouvoir consentir des augmentations de salaires (...)

Laissera-t-on disparaître lentement le petit patronat français (...), dont la mentalité si pondérée, si calme a fait la stabilité morale et les bon équilibre social du pays; ou bien est-il maintenant admis qu’entre la classe ouvrière, représentée par la CGT, et les grands magnats du commerce et d l’industrie (...) il n’y a plus de place pour le petit patronat et l’artisanat qui occupent plus d’ouvriers et d’employés que les grands patrons? »

Rapport du président de la Commission du commerce et de l’industrie au Congrès radical de Lille, octobre 1937

Édouard Daladier signe les accords de Munich.



Exode de civils français sur une route de campagne. 1940



Le Figaro, 11 juillet 1940

REDICTION
11, rue du Port - CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 47-48

ADMINISTRATION
19, rue Pascal

50 C^m EDITION D^e CLERMONT-FERRAND

LE FIGARO

Le Gaulois

JEUDI 11 JUILLET 1940
N° 193 115^e Année

L'ASSEMBLÉE NATIONALE S'EST PRONONCÉE

pour une Constitution nouvelle

Elle a adopté le projet du gouvernement par 569 voix contre 80

Pour un pays unanime

Voici le pays doté d'une nouvelle Constitution. Suivant une formule officielle : « L'Etat va reprendre son autorité et sa souveraineté. » S'il avait su la garder, il ne serait pas obligé aujourd'hui de la reprendre. Mais l'ancienne Constitution n'avait pas suffisamment tenu compte des faiblesses humaines. De même qu'elle avait prévu un électeur uniquement épris de l'économie générale du pays, elle avait compté sur des parlementaires détachés des suffrages à venir, sur des dirigeants qui n'aimeraient le pouvoir que pour l'héritage de la gloire accomplie qu'on laisse à ses successeurs. C'est tout le contraire qui s'est produit. La nouvelle Constitution s'inspire sans doute du passé. Du haut en bas de l'échelle, de l'électeur au gouvernant, chacun y sera assésé contre ses propres défaillances.

Faisons confiance à cette charte nouvelle, faisons confiance à ceux qui, dès aujourd'hui, vont s'employer à relancer la France. L'optimisme a quelquefois sa vertu. Non pas l'optimisme béat, mais l'optimisme qui se fonde sur la confiance.

Voir, 10 juillet. — Par téléphone : L'Assemblée nationale a été présidée, ce matin, à une séance solennelle et à huis clos, par son président M. Valadier, vice-président du Sénat, le projet de réforme de la Constitution.

Le groupe des anciens combattants a fait connaître son point de vue, par la voix de son représentant, M. Yverville et Dourand. Puis, M. Bergery a exprimé la détermination qu'il avait prise d'inscrire dans la Constitution du Peuple français, en ce qui concerne les lois, une certaine de participation, afin de contraindre la condamnation, l'absence des erreurs et des fautes passées.

M. Pierre-Edmond Flandre, qui venait de son département de l'Yonne et qui avait occupé, à l'été 1939, un siège de son pays, qui les a eues.

Vers une consultation nationale

Après avoir dit, M. Pierre Laval est intervenu à maintes reprises. Il a proposé les raisons qui ont amené le gouvernement à demander que tous pouvoirs soient accordés au maréchal Pétain. Il a été très applaudi et a recueilli l'adhésion de la quasi totalité de ses auditeurs. Il a répondu :

Le maréchal Pétain réunira en sa personne les fonctions de chef de l'Etat et de chef du gouvernement

Mais en raison des pleins pouvoirs législatifs et consultatifs accordés par l'Assemblée nationale au maréchal Pétain, l'activité du Parlement est désormais transportée sur le plan gouvernemental.

Cette transformation radicale de nos institutions va s'accomplir sans délai et le maréchal Pétain disposera tout naturellement de tous les pouvoirs.

(Havas.)

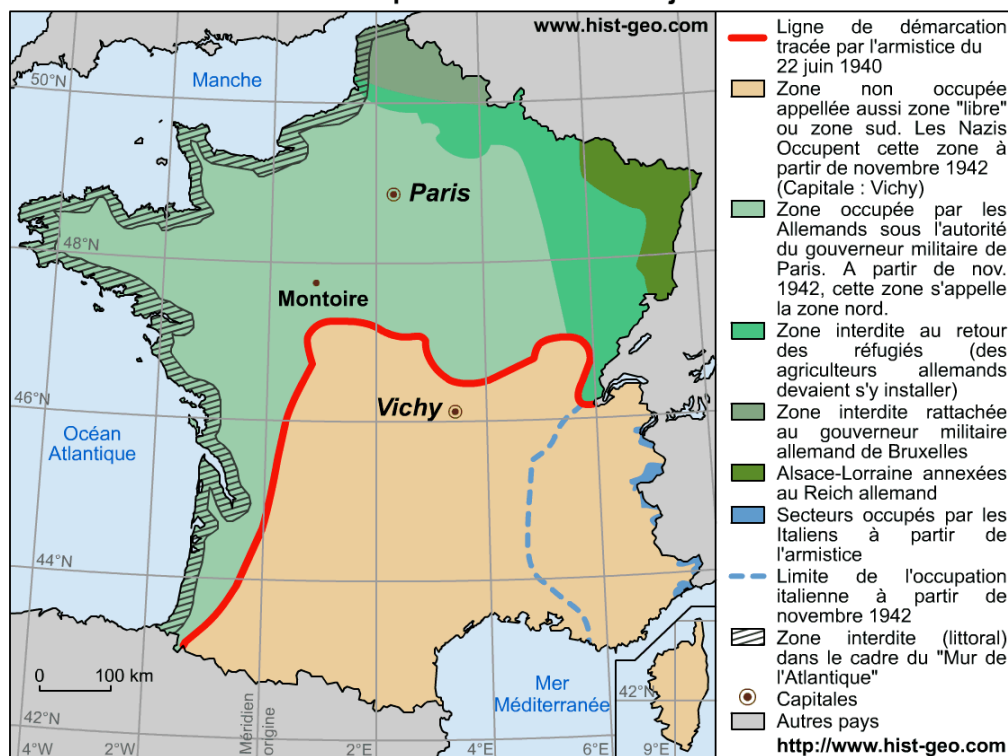
Les Catholiques devant le problème de l'heure

FRANCE, LÈVE-TOI

par J. LE COUR GRANDMAISON

Carte de la France après l'armistice du 22 juin 1940, www.hist-geo.com

La France après l'armistice du 22 juin 1940



L'entrevue de Montoire, 24 octobre 1940. Le 24 octobre 1940, Hitler et Pétain se rencontrent sur la ligne de démarcation à Montoire (Loir-et-Cher) et officialisent la collaboration entre les deux États.



Affiche de propagande du régime de Vichy : en médaillon, le portrait du maréchal Philippe Pétain sous la devise « Travail, Famille, Patrie » au-dessus d'une double hache (symbole des Francs) et d'une scène représentant la France rurale et industrielle, 1942.



Le statut des Juifs, fait à Vichy, le 3 octobre 1940. Ph. Pétain. Extrait du Journal officiel, 18 octobre 1940

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, le conseil des ministres entendu, décrétons :

Article 1. Est regardé comme juif, pour la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Article 2 : L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs : 2. Chef de l'État ; membre du gouvernement, conseil d'État, finances, tribunaux ; 2. agents du ministère des Affaires étrangères ou de l'Intérieur ; 3. fonctionnaires des colonies ; 4. membres du corps enseignant ; 5. Officiers des armées de terre, de mer et de l'air.

Article 5. Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques, metteurs en scène, entrepreneurs de spectacles, administrateurs des entreprises de radiodiffusion.

D'après le statut des Juifs du 3 octobre 1940. Les étrangers de race juive pourront être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet de leur département.

Camp d'internement de Drancy, au nord de Paris, axe central de la politique de déportation antisémite de la France entre 1941 et 1944



Discours de Pierre Laval (Chef du gouvernement de Vichy), 22 juin 1942

« De cette guerre surgira inévitablement une nouvelle Europe. [...] Pour moi, Français, je voudrais que demain nous puissions aimer une Europe dans laquelle la France aura une place qui sera digne d'elle. Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit, avec d'autres, consentir d'immenses sacrifices. Et elle ne ménage(1) pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher dans les usines et aux champs. Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installerait partout. »

[...] Quand je vous dis que cette politique est la seule qui puisse assurer le salut de la France et garantir son développement dans la paix future, vous devez me croire et me suivre [...].

[...] Ouvriers de France ! C'est pour la libération des prisonniers que vous allez travailler en Allemagne !»

1 : escatimar, economizar

Affiches



Document 5 : le STO (Service du Travail Obligatoire)

Affiche de 1943



Affiche de 1942



Appel radiodiffusé du général de Gaulle à la BBC, du 18 juin 1940 (extraits)

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. [...] Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! [...]

Car la France n'est pas seule ! [...] Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis [...]. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale [...]. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir [...]. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes [...] à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres ».

14 juillet 1940, Londres. Le général De Gaulle inspecte les premiers volontaires

Conçue à l'origine par la propagande allemande et placardée dans tout le pays, en février 1944, l'affiche rouge est devenue l'un des symboles de la lutte clandestine contre l'occupant et Vichy.



La mission de Jean Moulin

« Je désigne Jean Moulin, préfet, comme mon représentant et comme délégué du Comité National Français, pour la zone non directement occupée de la métropole. Il a pour mission de réaliser dans cette zone l'unité d'action de tous les éléments qui résistent à l'ennemi et à ses collaborateurs. Il me rendra compte directement de l'exécution de sa mission ».

Ordre de mission donné par le général de Gaulle à Jean Moulin, à Londres, le 24 décembre 1941

« Toutes les organisations de résistance seront invitées à verser leurs groupes d'action dans les unités de l'Armée secrète en cours de constitution. Il convient en effet d'éviter la prolifération de multiples petites organisations qui risqueraient de se gêner mutuellement, de susciter des rivalités et de créer la confusion ».

D'après le général de Gaulle, lettre du 22 octobre 1942, envoyée de Londres et portant le cachet « TRES SECRET ».

Préparer l'après-guerre. Extraits du programme du CNR, publié le 15 mars 1944.

- « 1. Etablir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle ;
2. Veiller au châtimeut des traîtres ;
4. Assurer : l'établissement de la démocratie la plus large par le rétablissement du suffrage universel; l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;
5. Promouvoir les réformes indispensables :
- a) sur le plan économique : le retour à la nation des grands moyens de production, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des banques (...)
- b) sur le plan social : le droit au travail et au repos ; la garantie d'un niveau de salaire qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ; un plan complet de sécurité sociale ; la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauche et de licenciement ; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. Ainsi sera fondée une République nouvelle ».

De Gaulle et le retour à l'État de droit.

Le matin de ce 28 août (...), je reçois le Conseil national de la Résistance. Dans l'esprit des compagnons qui prennent place devant moi, il existe à la fois deux tendances que j'accueille d'une manière très différente. Leur fierté de ce qu'ils ont fait, je l'approuve sans réserve. Les arrière-pensées de certains quant à la direction de l'État, je ne saurais les admettre. (...)

Tout en reconnaissant hautement la part que mes interlocuteurs ont prise à la lutte, je ne leur laisse aucun doute sur mes intentions à leur égard. Dès lors que Paris est arraché à l'ennemi, le Conseil national de la Résistance entre dans l'histoire glorieuse de la Libération, mais n'a plus de raison d'être en tant qu'organe d'action. C'est le gouvernement qui assume la responsabilité entière(...). Quant aux forces de l'intérieur, elles font partie de l'armée française (...). Le « Cornac¹ » doit disparaître. Pour ce qui est de l'ordre public, il sera maintenu par la police et la gendarmerie (...). Les milices n'ont plus d'objet. Celles qui existent seront dissoutes.

Charles de Gaulle, Mémoires de guerre, tome II, L'Unité (1942-1944), Paris 1956

Le Half-Track Guernica, par La Nueva, dans le défilé sur les Champs Elysées après la Libération de Paris. 13 mai 1944



Le défilé du 11 novembre 1944. Pour la première fois depuis la Libération, le défilé du 11 novembre célébrant l'Armistice de la Première Guerre mondiale peut avoir lieu sur les Champs Elysées ; au premier plan, à droite, le général de Gaulle et à gauche, Winston Churchill



La tondue de Chartres, photo de Robert Capa, août 1944



Le général Charles de Gaulle et les ministres du Gouvernement provisoire de la République française, le 2 novembre 1945.

